

Comité départemental FFRP01
34 rue Général Delestraint
01000 BOURG EN BRESSE

Assurance R.C.P.

WTW France - Département Sport et Evénement
DGPL Fédérations – 2, rue de Gourville
45911 ORLEANS CEDEX 9
Tél. : 09 72 72 01 19
fr.ffrandonnee@wtwco.com
Contrat n° : 41789295M /0002



Correspondant Josiane Valet

Garantie financière :

GROUPAMA Assurance-crédit & Caution
3, place Marcel Paul - 92000 Nanterre
Tel 33(0)1 70 96 63 40
Contrat n° 4000716162 /1

NOTICE D'INFORMATION

Immersion dans le massif des Cerces du 5 juillet au 8 juillet 2026

La sortie est ouverte aux adhérents de la FFRP, inscrits à l'activité de randonnée pédestre et titulaires de la licence FFRandonnée en cours de validité avec assurance RC ou plus. Ouverture possible à d'autres licenciés FFRandonnée avec licence en cours de validité avec assurance RC ou plus, ou d'un titulaire du « Pass-Découverte » dont la validité couvre la totalité du séjour.

Nombre de participants : 12 au minimum avec 3 voitures, 24 au maximum avec 6 voitures.

Dates : du lundi 5 juillet au vendredi 8 juillet 2027.

Déplacements : voitures personnelles avec co-voiturage

PROGRAMME :

Les participants, munis de leur pique-nique pour le lundi midi, sont attendus au plus tard à 11 heures sur la Haute vallée de la Clarée à Nevache

Les quatre randonnées prévues :

J1 Nevache Refuge de Laval 2023 m Lac long et rond 2500m Refuge des Drayeres 2170m dénivelé 500m +/- 400 m 4Km

L'hébergement sera assuré au refuge des Drayères qui assurera la fourniture des repas, avec pique-nique pour le déjeuner du midi.

J2 Refuge des Drayeres col des Rochilles 2490m Refuge des Drayeres

journée en boucle sur le fond de la vallée de la Clarée jusqu'au col des Rochilles. Nombreuses possibilités alentours en sentier et hors sentiers, adaptables selon les envies la météo .

Variante : ascension du col de l'Aiguille Noire 2665m partiellement hors sentier entre pierriers et alpages. Une journée également test pour le lendemain.

Nuitée et diner dans le refuge des Drayeres

dénivelé 600 à 1000m +et -/8 à 10 km

5 à 6 heures de marche

J3 Refuge des Drayeres 2170 m col des Muandes 2828m refuge de la vallée Etroite 1755m

journée en traversée passant de la vallée de la Clarée à celle de la vallée Etroite, en territoire italien.

Variante : ascension du Mont Thabor (3178 m) en traversée entre pierriers et alpages d'altitude.

Diner et nuit dans le refuge de la vallée Etroite

dénivelé 700 à 1000 m+/1100 à 1400 m- 10 à 15 km

4 à 8 heures de marche.

J4 Refuge de la vallée Etroite 1755m col des Thures 2200m Nevache 1600m

Journée en traversée pour rallier Nevache par le paisible et verdoyant vallon et col des thures ; variante ascension de la majestueuse Aiguille Rouge 2545m superbe belvédère sur les alentours, fin de journée vers 15h Manipulation des chauffeurs pour transferts des véhicules.

Denivelé 500 à 800m =/700 à 1000m 6 8 à 10 km

5 à 6 heures

Niveau :

randonnées destinées à de bons marcheurs ayant une bonne condition physique. Une partie se déroulant hors sentier ou le long des pierriers, ou pouvant traverser de gros névés, il faudra avoir le pied montagnard

5 à 8 jours de marche par jour avec une moyenne de 900m+

COUT DU SEJOUR

Le coût du séjour est fixé à 366 € par personne prix modulable en fonction du nombre d'inscrits un minimum de 12 personnes par encadrant diplômé.

Ce prix comprend :

- La pension du dîner du 1^{er} jour au déjeuner (pique-nique) du dernier jour.
- L'accompagnement des randonnées par un Animateur Moyenne Montagne
-

Ne sont pas compris :

- La fourniture du pique-nique du premier jour.
- Les boissons.
- Les dépenses personnelles.
- Les assurances facultatives (annulation, interruption, bagages, assistance rapatriement.
- **D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme « compris ».**

INSCRIPTIONS :

Les pré-inscriptions sont ouvertes à compter du 15 **octobre 2026** à la permanence de l'Association. **Cette pré-inscription sera matérialisée par le dépôt d'un chèque de réservation de 1 0 0 € (chèque à l'ordre du CDRP01, ou plateforme de paiement carte bancaire)**

Suivant le nombre de préinscrits, 12 au minimum, la décision, de réaliser ou non ce séjour, sera prise au 30 **octobre 2026**. En cas d'annulation, le remboursement de la pré-inscription sera effectué par l'Association. S'il est décidé de réaliser ce séjour, l'Association proposera aux préinscrits un Bulletin d'Inscription. Votre inscription deviendra définitive après signature et renvoi de ce Bulletin sous **8 jours**. Le chèque de réservation sera affecté au règlement de l'acompte.

ASSURANCES FACULTATIVES :

Vous aurez la possibilité de souscrire, lors de l'inscription définitive, aux assurances individuelles facultatives au moyen du bulletin de souscription assurances joint à notre envoi.

PAIEMENTS :

Acompte de 100€ à la préinscription. Date limite **30/10/2026**

Solde du séjour avant le 15 avril 2027

Primes d'assurance (facultatives) lors de l'inscription.

Possibilité d'annuler son inscription selon les conditions ci-dessous ou de se faire remplacer. Les primes des assurances souscrites et les contributions IT et UEIT seront systématiquement dues.

Tous ces règlements doivent être faits à l'ordre du CDRP 01.

DISPOSITIONS CONCERNANT LES DEPLACEMENTS :

Les participants sont invités à se regrouper, par affinité, pour viser à constituer des équipages de 3 à 4 personnes par véhicule. Déplacement d'environ 700 kms comprenant aller-retour+ trajets sur place. Chaque équipage constitué gèrera la contribution de chacun au frais du déplacement. (Trajet A-R et trajets sur place)

FRAIS DE RESOLUTION OU D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION :

Le voyageur peut annuler son voyage à tout moment aux conditions financières suivantes :

- Annulation faite avant le 25/02/2027 : restitution des sommes versées avec retenue du montant des contributions IT et UEIT et des primes d'assurance éventuellement souscrites.
- Annulation faite entre le 25/02/2027 et le 15/04/2027 : restitution des sommes versées avec une retenue de 50 euros pour frais de dossier et du montant des contributions IT et UEIT et des primes d'assurance éventuellement souscrites.
- Annulation postérieure au 15/04/2027 : retenue de 100% du montant total du séjour.

DIVERS :

Selon les conditions climatiques sur place, les activités prévues pourront être modifiées.

Selon les conditions sanitaires, le séjour pourra être modifié ou annulé.

En cas d'annulation, le remboursement pourra se faire selon les prescriptions gouvernementales. Elles ne pourront en aucun cas donner lieu à une compensation financière.

CESSION DU SEJOUR :

Avant le départ, un voyageur peut céder son voyage à un autre participant titulaire d'une licence FFRandonnée valide ou d'un Pass Découverte valide.

Les sommes versées seront remboursées au participant démissionnaire. Cependant, les contributions IT et UEIT ainsi que les primes d'assurances éventuellement souscrites resteront acquises à la structure organisatrice. Le participant remplaçant devra remplir aussitôt un bulletin d'inscription en double exemplaire et s'acquitter sans délai du montant du séjour, des contributions IT et UEIT et éventuellement de primes d'assurances facultatives.

Conditions générales de vente et notice sur les assurances consultables à la Permanence de l'Association ou sur le site de l'association (ain-ffrandonnee.fr)